



Communauté métropolitaine  
de Montréal

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU  
PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
délivré à l'égard du Règlement numéro 146-05 de la Municipalité régionale  
de comté de L'Assomption**

JE soussigné Claude Séguin, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dûment autorisé en vertu de la résolution numéro CE16-006 adoptée le 21 janvier 2016 par le comité exécutif de la Communauté et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

DÉLIVRE par les présentes un certificat de conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'égard du règlement suivant de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption adopté lors de la séance de son conseil du 3 décembre 2015 :

Règlement numéro 146-05 modifiant le règlement numéro 146, tel que déjà modifié par les règlements numéros 146-01, 146-02, 146-03 et 146-04, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération de la MRC de L'Assomption

Donné à Montréal ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille seize.

Le secrétaire,

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
Claude Séguin, avocat

Certifié conforme

\_\_\_\_\_  
Secrétaire